

**ARRETE MODIFICATIF DE FONCTIONNEMENT D'UNE  
MICROCRCHE DE GESTION DE DROIT PRIVE**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.2111-1 et suivants, les articles L.2324-1 à L.2324-4 et R.2324-16 à R.2324-48, les articles L.3111-1 et suivants et R.3112-1 et suivants,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.214-2 et L.214-7,

Vu le décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018 relatif à la vaccination obligatoire

Vu l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans,

Vu le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,

Vu l'autorisation en date du 22 février 2018 relatif à l'ouverture de la microcrèche, dénommée « Dunkerque Albert 1er », 50 rue Albert 1<sup>er</sup> – Quai de la Concorde à DUNKERQUE (59140), gérée par la SAS « LPCR GROUPE » située Immeuble Stories - 7 rue Touzet Gaillard SAINT-OUEN-SUR-SEINE (93400) représentée par Madame SAMAILLE Alice, coordinatrice région nord, modifié par les arrêtes du 9 mars 2020, du 25 juin 2020, du 9 décembre 2020, du 7 juin 2022, du 8 novembre 2022 et du 13 avril 2023,

Vu la demande de modification concernant les horaires de fonctionnement présentée par Madame SAMAILLE, Coordinatrice Région Nord de la SAS « LPCR GROUPE » et complet le 6 juillet 2023.

Vu l'avis favorable émis par le médecin du service départemental de PMI après visite de contrôle du médecin de l'unité territoriale de prévention et d'action sociale de DUNKERQUE EST-HONDSCHOOTE en date du 12 juillet 2023,

Et sur sa proposition,

**ARRETE**

**Article 1er** : L'article 1 de l'arrêté du 8 novembre 2022 est modifié comme suit à compter du 21 août 2023 :

La SAS « LPCR GROUPE » située Immeuble Stories - 7 rue Touzet Gaillard SAINT-OUEN-SUR-SEINE (93400) est autorisée à faire fonctionner une microcrèche.

- Nom : Microcrèche « Dunkerque Albert 1er »
- Adresse : 50 rue Albert 1er – quai de la Concorde à DUNKERQUE (59140)
- Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : De 8h00 à 18h30 : 10 places

La micro crèche est fermée les jours fériés et le lundi de pentecôte, 1 semaine pendant les vacances de Noël, 1 semaine pendant les vacances de printemps et 3 semaines pendant les vacances d'été. Des fermetures pour journées pédagogiques (1 à 2) peuvent être prévues en cours d'année.

**Article 2** : Toutes modifications envisagées au niveau du personnel, du règlement de fonctionnement, du projet d'établissement ou des locaux seront portées sans délai à la connaissance de l'autorité départementale pour accord : Pôle PMI-Santé des Flandres — Zone des 3 Ponts- Site Neptune – 183 rue de l'Ecole Maternelle- CS 9707 – 59385 DUNKERQUE CEDEX 1.

**Article 3** : Toutes les mesures de sécurité prescrites par les règlements en vigueur et la Commission de Sécurité seront observées et notamment dans l'utilisation et l'aménagement des locaux permettant la mise en œuvre du projet d'accueil par les personnels dans les conditions de sécurité, d'hygiène et de confort, en portant une attention constante aux enfants.

**Article 4** : Le contrôle et la surveillance institués par l'article L.2324-1 du code de la santé publique ont lieu sur place et sur pièces par le médecin responsable du service départemental de PMI ou par un professionnel de PMI qu'il délègue. Celui-ci aura libre accès aux locaux et toute facilité doit lui être accordée pour le contrôle des éléments définis dans cette autorisation.

**Article 5** : Cet arrêté sera notifié à Madame SAMAILLE Alice pour la SAS « LPCR GROUPE » située située Immeuble Stories - 7 rue Touzet Gaillard SAINT-OUEN-SUR-SEINE (93400) et publié au recueil des Actes Administratifs du Département du Nord.

**Article 6** : Tout recours contre le présent arrêté devra être porté devant le Tribunal Administratif de LILLE dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dunkerque le 3 août 2023  
Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Par intérim  
**Docteur Jean-Paul COQUELLE**  
**Responsable du Pôle PMI Santé**

Publié le 29/08/2023